

Liste de contrôle de la recevabilité des dossiers pour approbation préalable (art. 61 LATC)

La présente liste doit être remplie par la Commune et/ou par son mandataire et transmise avec le dossier. Elle est composée de deux parties: A) renseignements généraux; B) liste des documents à remettre pour ledit dossier.

A RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La zone grisée est à remplir par la Commune ou par son mandataire.

1	Nom de la Commune:		1
2	Type de dossier (PGA, PPA ou PQ):		2
3	Nom du dossier:		3
4	Date:		4
5	N° CENDO (à remplir par SDT-AC):		5

B LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

La colonne "E" est à cocher par la Commune (ou son mandataire). La colonne "F" est réservée au SDT-AC.

Domaine	Objet	Documents et renseignements demandés	Bases légales	E	F
1 Documents à fournir	1.1 Documents	6 exemplaires du plan, signés.	LATC: art. 58 RLATC: Art. 12 al. 3, art. 14 al. 1, 5, 5b al. 2, 7, 12 al. 1	<input type="checkbox"/>	1.1.1
		6 exemplaires du règlement, signés		<input type="checkbox"/>	1.1.2
		Un rapport d'aménagement, selon 47 OAT		<input type="checkbox"/>	1.1.3
		L'extrait du procès-verbal des séances du Conseil de la commune avec les décisions prises, en particulier les décisions sur les oppositions, cas échéant		<input type="checkbox"/>	1.1.4
		Le préavis municipal		<input type="checkbox"/>	1.1.5
		Extrait du procès-verbal de la séance d'entente avec les opposants, cas échéant.		<input type="checkbox"/>	1.1.6
		En cas de retrait d'opposition, copie de lettre de retrait de l'opposition		<input type="checkbox"/>	1.1.7
	1.2 Fichiers électroniques	Un fichier du plan au format d'échange Interlis	RLATC: art. 12 al. 3 Directive Normat	<input type="checkbox"/>	1.2.1
		Un fichier du règlement aux formats PDF et RTF		<input type="checkbox"/>	1.2.2
		Un fichier Interlis selon le modèle MD.01-MO-VD de la base cadastrale authentifiée utilisée pour établir le plan d'affectation en l'absence de remaniement parcellaire		<input type="checkbox"/>	1.2.3
1.3 Améliorations foncières	En cas de remaniement parcellaire, le nouvel état doit être mentionné sur le plan.	RLATC: art. 12 al. 1	<input type="checkbox"/>	1.3	
2 Cas particuliers	2.1 Servitudes et conventions	Fournir la-les convention-s et/ou promesses de servitudes signées par les parties	LAF: art. 4 et 93a LATC: art. 55	<input type="checkbox"/>	2.1
	2.2 En cas d'opposition: notification des décisions	Copie de(s) opposition(s)	LATC: art. 58 al. 1	<input type="checkbox"/>	2.2.1
		Copie de(s) lettre(s) de retrait d'opposition(s)		<input type="checkbox"/>	2.2.2
		Transmettre décisions sur oppositions et préavis (nombre d'exemplaires correspondant au nombre d'oppositions, plus 1 pour l'approbation), sans les annexes qui ont pour but d'informer le Conseil de la commune	LATC: art. 58	<input type="checkbox"/>	2.2.3

Check-List n° 3

Liste de contrôle de la recevabilité des dossiers pour approbation préalable

Nom dossier:

		Liste des adresses des opposants si les copies des oppositions ne sont pas claires		<input type="checkbox"/>	2.2.4
2.3	Modification après enquête publique	Si modifications après enquête publique, mise en évidence de celles-ci sur le plan et le règlement	LATC: art. 58	<input type="checkbox"/>	2.3.1
		Si modifications, après enquête publique, touchant des intérêts dignes d'être protégés: <u>enquête publique complémentaire nécessaire</u>		<input type="checkbox"/>	2.3.2